

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la note concernant le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la commune.

I. Budget Principal

Pour rappel la commune nouvelle de SEVREMONT, issue de la fusion des 4 communes historiques de La Flocellière, La Pommeraie sur Sèvre, Les Châtelliers-Châteaumur et Saint-Michel-Mont-Mercure a été créée le 1^{er} janvier 2016.

La collectivité est également passée en 2022 au compte financier unique, ce qui change la nomenclature financière de la M14 à la M57.

➤ Section de Fonctionnement

L'année 2023 a généré un excédent de fonctionnement de 803 252.56€.
 Avec la reprise du résultat antérieur (2 812 759.57€), le résultat cumulé de clôture s'élève à 3 616 012.13€.

DEPENSES

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

	CA	CA	CFU	CFU	Evolution		Evolution		Moyenne
	2020	2021	2022	2023	2023/2022		2023/moyenne entre 2020 et 2022		
					Valeur	%	Valeur	%	
Dépenses totales de fonctionnement (K€)	4423	4317*	4591	5 087	+496	+10.81%	+643	+14.5%	4604.5

* Ce résultat inclut un rattachement erroné d'un montant de 70 101.11€.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10.81% par rapport à celles de 2022 passant de 4 590 858.73€ à 5 087 117.16€ soit + 496 258.43€.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2023

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023
011 Charges à caractère général	1 193 959.60	1 391 860.57
012 Charges de personnel	1 852 180.32	1 887 255.81
014 Atténuations de produits	3 780.00	3 527.00
65 Autres charges de gestion courante	1 006 557.51	1 068 010.23
66 Charges financières	58 875.86	68 735.17
67 Charges exceptionnelles	9 297.40	267.00
68 Dotation provisions	0.00	24 000.00
042 Opérations d'ordre dont immobilisations	466 208.04	643 461.38
TOTAL	4 590 858.73	5 087 117.16

Il faut noter que :

- Les charges à caractère général ont augmenté. Cette augmentation concerne plus particulièrement l'augmentation des dépenses liées à l'électricité (+ 76 607€ sur 2023). Les dépenses liées à la formation des agents sont également en hausse car le renouvellement de plusieurs habilitations obligatoires pour les services techniques a été réalisé en 2023 (+ 11 617€). On note également une augmentation pour l'entretien des terrains, notamment liée à une nouvelle méthode d'entretien des terrains de foot.

Le prix d'achat des repas pour le restaurant scolaire est passé de 3.03€ à 3.80€ entraînant une dépense supplémentaire de 11 000€ pour la collectivité, dépense compensée en partie par la réduction de la subvention versée au CCAS au chapitre 65 (-4 500€ en 2023).

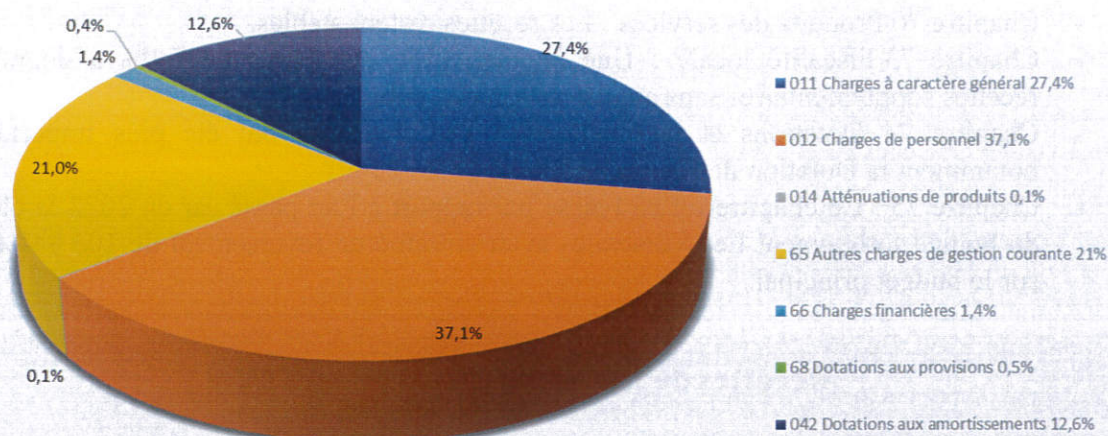
- Les charges de personnel ont légèrement augmenté (+ 35 076€). Une augmentation générale de 1,5 % du point d'indice a été mise en place en juillet 2023. La collectivité a fait le choix de verser la prime pouvoir d'achat aux agents concernés (montant pour la collectivité : 17 922€). A noter que toutes les absences de personnel en 2023 n'ont pas pu être remplacées.

- Les autres charges de gestion courante sont également en augmentation. Les subventions versées aux budgets annexes s'élevaient pour 2022 à 48 962.24€, elles sont de 146 461€ en 2023. Les subventions aux associations ont également été plus importantes sur 2023 Le montant des subventions pour le service enfance jeunesse (OGEC APEL, Familles Rurales) était de 626 425€ en 2023 contre 560 049€ en 2022. Le montant pour les autres associations (culturelle, sportives) était également plus important 37 266€ en 2023 contre 21 550€ en 2022.

- Dotations, provisions : une provision de 24 000 euros a été faite sur 2023 qui correspond à 20% du montant des jours placés sur le compte épargne temps par les agents.

- Les dépenses de fonctionnement en opération d'ordre sont plus importantes, la collectivité passe depuis l'an passé avec le CFU les dotations aux amortissements au prorata temporis, elles étaient supérieures de 59 520€ cette année par rapport à l'an passé. De plus on retrouve dans ce chapitre la valeur des biens cédés par la collectivité ainsi que les éventuelles plus-values sur ces cessions. La collectivité a réalisé pour 176 000€ de cessions en 2023, soit un montant supérieur de 117 986€ par rapport à l'an passé.

Dépenses de fonctionnement par chapitre



RECETTES

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des recettes de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

	CA	CA	CFU	CFU	Evolution		Evolution		Moyenne sur les 4 années
	2020	2021	2022	2023	2023/2022		2023/moyenne entre 2020 et 2022		
					Valeur	%	Valeur	%	
Recettes totales de Fonctionnement (K€)	5 401	5429*	5741	5890	+149	+2.6%	+366	+6.6%	5615.3

*Ce résultat inclut un rattachement erroné d'un montant de 70 101.11€.

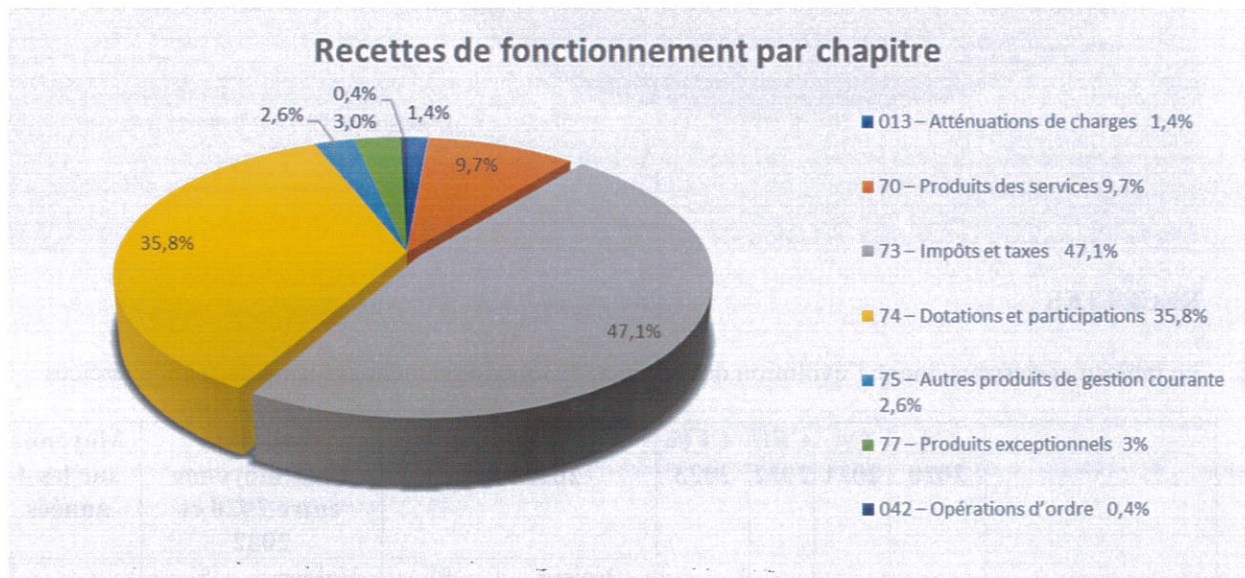
Les recettes ont augmenté de 2.6% par rapport à celles de 2022 passant de 5 741 130.33€ à 5 890 369.72€ soit + 149 239.39€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2023

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023
013 – Atténuations de charges	84 557.48	82 768.44
70 – Produits des services	568 707 .91	570 070.26
73 – Impôts et taxes	2 670 080.70	2 772 831.89
74 – Dotations et participations	2 018 789.30	2 105 830.92
75 – Autres produits de gestion courante	249 044.96	154 576.92
76-- Produits financiers	10.01	13.91
77 – Produits exceptionnels	145 876.10	179 005.67
78– Reprise provisions semi budgétaires	3 994.35	/
042 – Opérations d'ordre	69.52	25 271.71
TOTAL	5 741 130.33	5 890 369.72

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Chapitre 70 Produits des services : Les recettes restent stables.
- Chapitre 73 Fiscalité locale : Une augmentation des bases de 7.1% a donné des recettes supplémentaires sans augmentation des taux.
- Chapitre 74 Dotations et participations : Les dotations ont été plus importantes, notamment la Dotation de Solidarité Rurale (+ 26 256€)
- Chapitre 75 : Ce chapitre est en baisse par rapport à l'an passé car en 2022 la clôture du budget lotissement Les Versennes avait entraîné un reversement de 106 841 euros sur le budget principal.



Résultats de fonctionnement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats de fonctionnement sur les 4 derniers exercices :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Résultats Fonctionnement (K€)	978	1 112	1150	803

➤ Section d'Investissement

DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont passées de 2 303 190.42€ en 2022 à 2 050 112.96 en 2023.

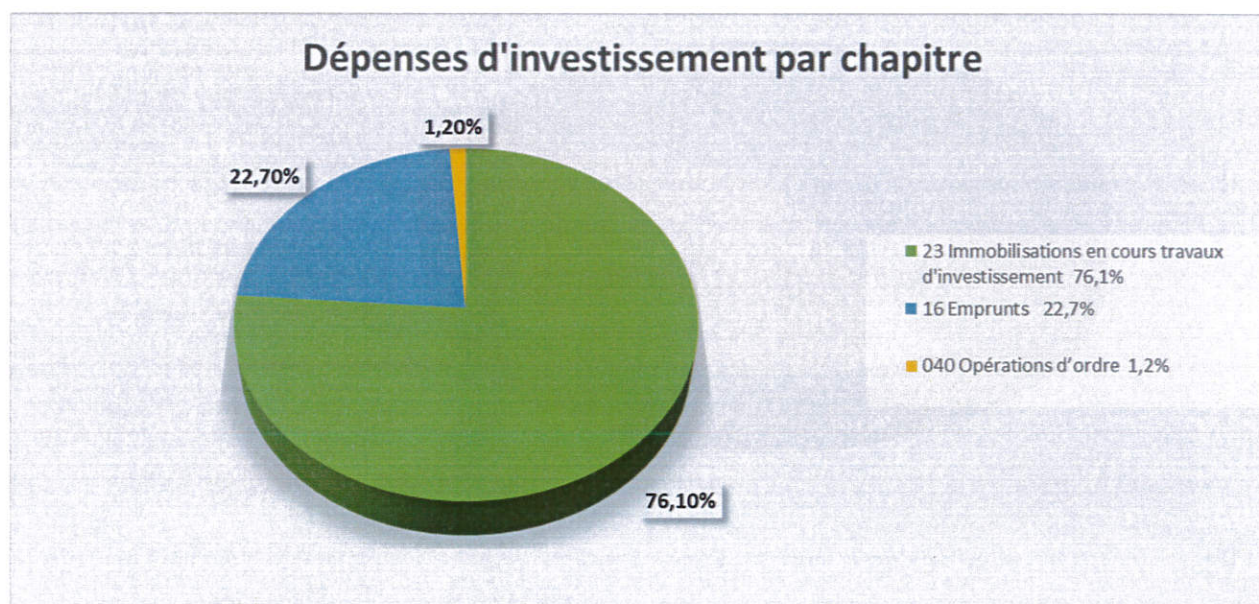
Ces dépenses comprennent les dépenses d'équipement dont le montant est de 1 560 185.59€ en 2023 contre 1 761 243.50€ en 2022.

Les principaux postes de dépenses sont pour le projet de construction de la médiathèque (700 661€), pour la voirie (446 730€), et également pour les bâtiments (219 931€).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2023

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023
21 Immobilisations corporelles budget participatif		14 435.70
23 Immobilisations en cours	1 761 243.50	1 545 749.89
10 Dotations, fonds divers	0	0
16 Emprunts	541 877.40	464 655.66
040 Opérations d'ordre	69.52	25 271.71
041 Opérations patrimoniales	0	0
TOTAL	2 303 190.42	2 050 112.96

Le montant des restes à réaliser s'élève à 827 135.78€ pour l'année 2023, une partie concerne la fin des travaux pour la médiathèque et des travaux de voirie engagés en 2023.



RECETTES

Les recettes passent de 1 755 308.19€ en 2022 à 1 494 808.37€ en 2023.

Les recettes sont moins importantes que l'année passée. En effet, sur 2022 nous avons encaissé plus de subventions qu'en 2023 dont les acomptes pour la médiathèque, le solde des subventions ne sera perçu que sur 2024.

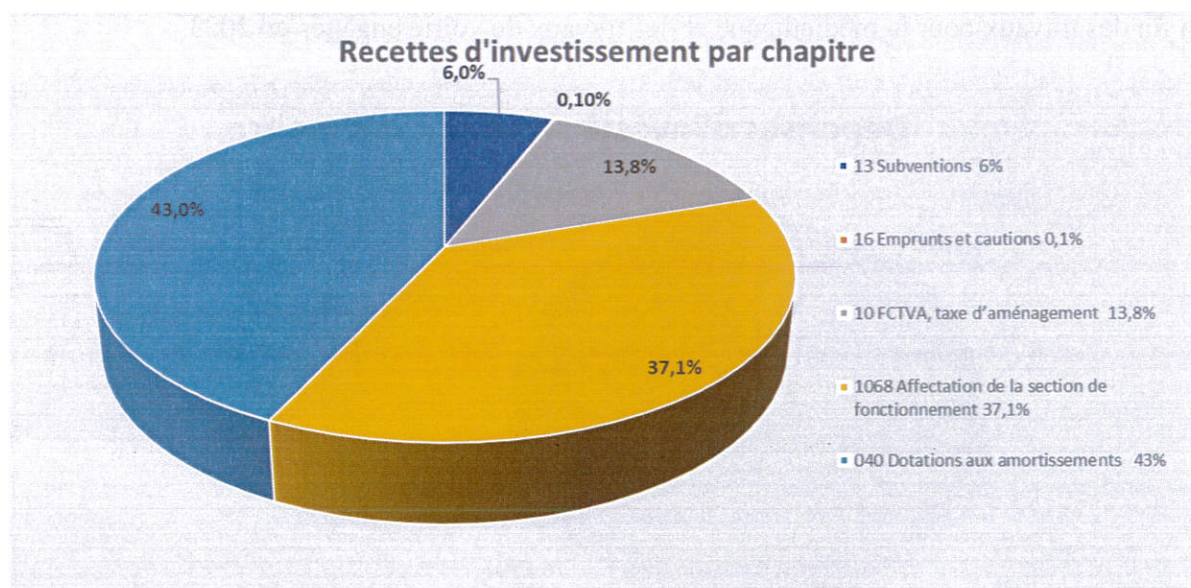
Les remboursements concernant le FCTVA ont également été moins importants en 2023.

La commune n'a pas contracté d'emprunt sur 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – CFU 2023

Chapitre	CFU 2022	CFU 2023
13 Subventions	196 454.92	90 240.19
16 Emprunts et cautions	4.93	0
10 FCTVA, taxe d'aménagement	310 748.24	205 574.10
1068 Affectation de la section de fonctionnement.	781 492.06	554 904.27
165 Dépôts et cautionnements reçus	400.00	628.43
040 Dotations aux amortissements	466 208.04	643 461.38
TOTAL	1 755 308.19	1 494 808.37

Le montant des restes à réaliser s'élève à 435 824.02€ pour l'année 2023.



Résultats d'investissement

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des résultats d'investissement sur les 4 derniers exercices (hors résultat reporté) :

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Résultats d'Investissement (K€)	-534	1194	- 548	-555

Résultats cumulés

Ces résultats tiennent compte de la reprise des restes à réaliser et du résultat de l'exercice précédent.

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Résultats cumulés(K€)	1 887	2 217	2 813	2 723

Le résultat cumulé au 31/12/2023 s'élève à 2 723 303.49€.

2- La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement porte sur les recettes et dépenses réelles de fonctionnement qui ne tiennent pas compte des dépenses et des recettes d'ordre

	2020	2021	2022	2023
Dépenses totales de fonctionnement	4 423	4 247	4 591	5 087
Intérêts d'emprunts et opérations d'ordre	- 616	- 468	- 525	- 712
Dépenses réelles fonctionnement : DRF (hors dépenses d'intérêts et d'ordre)	3 807	3 779	4 066	4 375
Recettes totales de fonctionnement	5 401	5 359	5 742	5 890
Recettes exceptionnelles et opérations d'ordre	- 329	- 118	-75	- 201
Recettes réelles fonctionnement : RRF (hors recettes exceptionnelles et d'ordre)	5 072	5 241	5 665	5 689
Capacité courante financement (RRF-DRF)	1 265	1 462	1 599	1 314
Intérêts d'emprunts	- 69	- 63	- 59	- 69
Autofinancement brut	1 196	1 399	1 540	1 245
Capital emprunts	- 634	- 592	- 542	- 465
Retraitement capital exceptionnel	43			
Autofinancement net	605	807	998	780

3- Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2024 l'endettement du budget communal de Sèvremont s'établit ainsi :

	Endettement au 1er janvier 2024 en K€	Nombre d'habitants (population INSEE au 1^{er} janvier 2024)	Endettement par habitant en €
TOTAL SEVREMONT	3 570	6 645	537

Pour rappel, l'endettement par habitant au cours des quatre dernières années était le suivant

Années (au 01/01)	Endettement par habitant en €
2020	757
2021	671
2022	685
2023	605

La plupart des emprunts de la collectivité de Sèvremont sont en taux fixe ; certains sont en taux variables calculés sur la base d'un taux de référence (E3M, E12M, TAM) augmenté d'une marge de crédit.

L'échéancier de remboursement de la dette s'établit ainsi sur les sept prochaines années :

Années	Montant du capital à rembourser en K€
--------	---------------------------------------

2024	460
2025	463
2026	437
2027	414
2028	398
2029	344
2030	230

Pour rappel, les échéances entre 2020 et 2023 étaient les suivantes :

2020	583
2021	591
2022	542
2023	465

Ainsi, en l'absence de nouvel emprunt, le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élèverait à 3 110 K€, soit 466 € par habitant. La commune continuerait à se trouver en dessous du niveau de l'endettement constaté pour les communes de même strate : 767 € par habitant en 2022.

L'orientation en matière d'endettement reste de ne recourir à l'emprunt que pour des projets 2024 dits structurants.

Un emprunt d'un montant de 800 000 € est envisagé pour l'année 2024, il contribuerait à financer entre autres les aires de jeux ainsi que le mobilier urbain.

Fait à SEVREMONT, le 15 mars 2024

Le Maire,
Jean Louis ROY

